



Nantes, le 26 février 2007

SECTION DES PENSIONS

10, Boulevard Gaston Doumergue
44964 Nantes Cedex 9
Mel [syndicat-cfdt-
pensions@syndicats.finances.gouv.fr](mailto:syndicat-cfdt-pensions@syndicats.finances.gouv.fr)

☎ : 02.40.08.86.45

Fax : 02.40.08.86.76

Où va le service ?

Vous êtes nombreux à vous poser et à nous poser la question.

Un nouveau bureau du droit à l'information créé il y a quelques mois.
Des sociétés de service informatique qui se succèdent à un rythme soutenu.
Un recrutement précipité de contractuels « à profil ».
L'annonce d'une embauche de 20 vacataires courant 2007.

Notre service a donc mis le turbo mais dans des conditions internes inacceptables et sans aucune information générale vers les personnels et leurs représentants.

Oui, c'est le blues qui s'installe dans les bureaux, le dialogue social qui piétine, des compétences dévalorisées et des fractures qui sont en train de naître entre ceux qui ont l'information stratégique et tous les autres.

Que se passe-t-il ?

Rappelons tout d'abord que notre métier, c'est la concession des pensions, et que grâce à l'effort partagé de tous les agents, nous avons réussi à passer la réforme dans toutes ses nouveautés réglementaires, et nonobstant les annonces défaitistes de certains Cassandre sur la rupture de la concession !!

Il y a près d'un an, les organisations syndicales avaient voté favorablement au CTPS (comité technique paritaire spécial du service des Pensions) pour la création d'un nouveau bureau du droit à l'information.

Lors du CTPC (Comité technique paritaire de l'administration centrale) en septembre dernier, le sous-directeur représentant le service s'était félicité de ce vote et de la qualité des échanges qui l'avait accompagné. Les raisons qui avaient motivé l'accord de la **CFDT** étaient les suivantes :

"" Sur le plan du contenu nous n'avons qu'à nous féliciter de la création de ce bureau et de la mise en place d'un certain nombre d'instances internes qui traduisent un constat partagé à la fois par les organisations syndicales et par la direction de notre service pour moderniser afin de répondre à deux axes majeurs issus des rapports de la Cour des comptes et de différents audits et en même temps de la loi de 2003.

Le premier axe est de faire apparaître enfin par une transparence des comptes l'effort contributif de la population des fonctionnaires d'Etat au maintien de la répartition. La création de ce compte d'affectation spéciale fait disparaître la célèbre subvention d'équilibre qui était pointée du doigt par tous les députés libéraux indiquant que c'était là où l'effort de transparence devait se faire.

La mise en place du CAS a abouti à une petite révolution sur les bulletins de salaire du 1^{er} janvier (on est passé d'une part patronale d'un peu moins de 30 % à 50 %, ce qui ne sera pas sans conséquence) et est une responsabilité nouvelle du service.

Le deuxième axe est le droit à l'information. Nous avons toujours souhaité que les prestations offertes aux usagers de la Fonction publique tendent à être équivalentes à celles offertes par les caisses de retraites qui, en termes de métiers retraite, étaient largement supérieures au niveau des prestations que nous pouvions offrir pour des raisons historiques (bureau de gestion des Pensions ministériel etc...).

Les choses sont en train d'évoluer d'une manière impressionnante depuis 1995. Lorsque l'on parlait du service des Pensions dans cette instance, c'était toujours autour du problème des statuts (statut de Centrale, la réforme Silicani), on se demandait si le service des Pensions était un service d'état major, de production, hybride, s'il devait devenir un SCN etc..). C'était récurrent ?

Depuis la réforme de 2003, on ne parle plus de cela, mais de la mise en place d'un métier retraite dans le champ du ministère. C'est un élément fort très positif en dehors des problèmes de gestion interne que nous allons avoir. Le fait d'avoir eu des créations d'emploi dans un environnement qui ne les favorise pas montre que des deux côtés de la table, on a compris qu'il y avait des enjeux lourds autour de la mise en place d'un régime de retraite des fonctionnaires de l'Etat et des outils de gestion dont devait se doter ce régime.

Il faut savoir qu'il y a un lobbying au niveau de la retraite maintenant, les services de la Caisse des Dépôts, font des offres, des opérateurs souhaiteraient peut-être récupérer cette fonction qui est loin d'être inintéressante.

Nous avons approuvé ce travail fait autour de cette modernisation, nous espérons avoir les moyens de la prolonger.""

Soyons clairs :

La situation interne du service depuis quelques mois ne correspond absolument pas aux engagements de dialogue social contenus dans les votes unanimes des CTPS et CTPC.

La mise en place du nouveau bureau, le pilotage du projet CIR au niveau de sa maîtrise d'œuvre et de sa maîtrise d'ouvrage, n'ont fait l'objet d'aucune information vers les représentants des personnels. Le calendrier de la mise en œuvre, le financement du projet (étude, développement, recettes/qualifications...) n'ont jamais été présentés aux organisations syndicales qui ont soutenu ce projet devant la DPAEP. !!

Il faut ajouter que, lors du CTPC de décembre dernier, le représentant de la **CFDT**, afin de valoriser ce projet, est intervenu pour demander que le dispositif de droit à l'information mis en place par le service, soit présenté aux autres directions dans le cadre du CTPC.

La **CFDT** continue d'agir dans le respect des engagements pris lors des votes dans ces instances. Nous estimons donc inacceptable la panne de dialogue social qui s'est installée depuis six mois !

Oui, il y a bien un malaise dans notre service, mais comment pourrait-il en être autrement face à la rétention d'informations et à l'absence d'explications exhaustives vers les personnels !!

Rappelons-nous :

Le BOP pensions : nous nous sommes souvent fâchés pour obtenir un minimum de documents sans lesquels aucun échange correct n'était possible.

Aucune analyse écrite commentant les évolutions et choix budgétaires 2006 et 2007 ne nous a été fourni. Nous n'avons bien entendu, pas été associés à la préparation, du PLF 2007 pour l'amélioration des conditions de travail comme le recommandent les instances ministérielles.

Le complément indemnitaire : la réponse du ministre à notre pétition a été de mettre en avant les contraintes d'emplois auxquelles doit faire face le service. Mais une fois de plus, aucun élément ne nous avait été fourni sur le prévisionnel d'emplois 2007, au cours de la préparation du PLF (projet de loi de finances).

Mobilité interne : le dossier est en panne et à nos propositions d'amélioration se sont substituées des pratiques nouvelles importées de Bercy et qui n'ont jamais été discutées avec les représentants syndicaux !

Recrutement externe : aucune note prévisionnelle des besoins en emplois ne nous a été fournie. Le recrutement des contractuels n'a fait l'objet d'aucun débat avec les organisations syndicales.

L'opacité règne. Les informaticiens du service sont toujours tenus à l'écart des raisons qui président à ces recrutements. La seule information accessible aux agents fait suite à la demande expresse de la **CFDT**. Il s'agit des fiches externes très succinctes mises sur SPI. Bien entendu et comme de coutume, aucune note explicative sur le "*pourquoi et le comment*" n'accompagne la publication de ces fiches.

Cette situation ne peut plus durer !!

La modernisation de notre service n'est la propriété d'aucune technocratie !

Les projets que doit réaliser le service seront consommateurs de ressources dans la durée. Ils doivent donc faire l'objet d'un pilotage visible par tous, être débattus avec les représentants des personnels dans le cadre d'un dialogue responsable et dans un souci évident de transparence.

Les nouveaux défis de gestion apparus avec la LOLF nous concernent tous. La réussite de ces projets nécessite d'associer tous les personnels et leurs représentants.

Nous avons plusieurs fois entretenu le chef de service de notre analyse sur ces graves dysfonctionnements.

Il s'est engagé à redévelopper le dialogue social, comme d'ailleurs l'y invite la lettre du ministre, M. Copé, aux secrétaires des sections syndicales des pensions.

La publication de l'audit sur la préparation des dossiers de pensions implique probablement de nouveaux projets pour le service (migration de la liquidation vers le CIR).

A notre demande, M. Casanova présentera une première analyse du contenu de l'audit le 1^{er} mars aux représentants syndicaux.

La CFDT demande que soit élaboré d'urgence un plan de communication interne pour accompagner les projets du service.

Nous demandons notamment que le projet CIR mais aussi le CAS fassent l'objet d'une note traitant du constat, des besoins en ressources et du pilotage des projets (organisation de la gouvernance, définition des priorités, mise en œuvre).

Les choix possibles du scénario de migration de la liquidation vers le CIR doivent pouvoir être débattus en tenant compte des effets sur les métiers et l'organisation du service.

La mise en ligne sur l'espace CIR de SPI des comptes rendus des Comités de projet et Comités Infrastructure.

La mission d'expertise auprès du chef de service doit être la ressource à privilégier afin de produire une analyse fine et objective des nouveaux projets et de leurs conséquences en interne. Ces travaux doivent intégrer les avis des représentants des personnels et être accessibles sur SPI.